
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

LOI N° 2018 – 27 DU 03 SEPTEMBRE 2018

portant autorisation de ratification de l'accord-cadre de pré-mise en œuvre d'un montant de 3 870 146 300 francs CFA, signé à Tunis, le 03 avril 2018 entre la République du Bénin et la Banque Islamique de Développement (BID), dans le cadre du financement partiel du projet de réhabilitation du corridor Cotonou-Niamey : Section Béroubouay-Malanville (169,4 km).

L'Assemblée nationale a délibéré et adopté, en sa séance du 28 août 2018 ;
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article premier

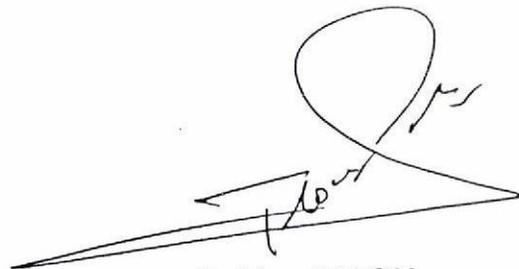
Est autorisée la ratification, par le Président de la République, de l'accord-cadre de pré-mise en œuvre d'un montant de cinq millions neuf cent mille (5 900 000) euros, soit trois milliards huit cent soixante-dix millions cent quarante-six mille trois cent (3 870 146 300) francs CFA signé à Tunis, le 03 avril 2018, entre la République du Bénin et la Banque Islamique de Développement (BID), dans le cadre du financement partiel du projet de réhabilitation du corridor Cotonou-Niamey : Section Béroubouay-Malanville (169,4 km).

Article 2

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.-

Fait à Cotonou, le 03 septembre 2018

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON.-

Le Garde des Sceaux, Ministre
de la Justice et de la Législation,



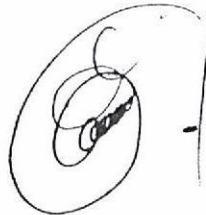
Oswald HOMEKY
Ministre intérimaire

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Marie Odile ATTANASSO
Ministre intérimaire

Le Ministre des Infrastructures
et des Transports,



Alassane SEIDOU

AMPLIATIONS : PR : 6 AN : 4 CC : 2 CS : 2 CES : 2 HAAC : 2 MJL : 2 MEF : 2 MIT : 2 AUTRES MINISTERES : 19 SGG : 4 JORB : 1.